

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt et un, le 28 septembre**, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 21 septembre 2021**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>44</b>
<b>Votants :</b>	<b>51</b>
<b>Pour :</b>	<b>51</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Jeanine MATT représente Daniel BARIL, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

**Excusés** : Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jacques MIGNOT donne pouvoir à Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Caroline VIEIRA, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

**SECRÉTAIRE** : Mme Annie DELAGE.

**OBJET : Avenant au marché de la station d'épuration de Terrasson-Lavilledieu**

Contexte : l'opération relative à la station d'épuration de Terrasson se poursuit.

Au regard des montants de certains lots et de l'avancement de travaux, il est proposé l'adoption d'un avenant comme suit :

Cet avenant propose de modifier l'article 3.3.3 du Cahier des clauses administratives et particulières, qui est une dérogation au CCAG.

**La rédaction actuelle précise que :**

« Article 3.3.3 du CCAP : Par dérogation à l'article 11.2.1 du CCAG le montant des sommes ne pourra excéder 90% du montant du marché tant que les documents après exécution, complets et exacts, n'auront pas été fournis. »

**Motivation :**

En effet, 90% du montant du marché ne se justifie plus dans le cadre de ce type de travaux.

**La nouvelle rédaction propose l'intégration des mentions suivantes :**

« Par dérogation à l'article 11.2.1 du CCAG le montant des sommes ne pourra excéder **95%** du montant du marché tant que les documents après exécution, complets et exacts, n'auront pas été fournis avec :

- **2,5 % de débloqué** à la remise du DOE,
- et 2.5% de débloqué à la levée des réserves. Ceci pour les 2 tranches ».

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✚ **ADOPTE** les dispositions de l'avenant dont les dispositions sont définies ci-dessus ;
- ✚ **AUTORISE** son Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 30/09/2021

Le Président,  
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20210928-DE2021115-DE  
Regu le 01/10/2021